

## Prévenir et régler les différends dans le système sportif canadien



Plusieurs situations dans la carrière d'un officiel peuvent mener à des malentendus, désaccords ou différends.

Les différends impliquant les officiels ne sont pas aussi fréquents, par exemple, que ceux impliquant les athlètes. Cependant, il est prudent de vous éduquer à propos de vos droits et obligations avant de vous retrouver dans un différend qui pourrait freiner vos ambitions en tant qu'officiel.

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) est un organisme sans but lucratif offrant des services de prévention et de règlement de différends à la communauté sportive au niveau national. Ce dépliant propose une vue d'ensemble des ressources de prévention et règlement des différends disponibles pour les officiels canadiens.

## Prévention et règlement des différends :

# Officiels

## Prévention des différends

Les exemples suivants démontrent des situations pouvant être à l'origine de différends. Ils sont accompagnés de recommandations visant à réduire les risques de différends dans ces situations.

**SÉLECTION :** Processus par lequel les fédérations sélectionnent ou nomment des officiels pour les compétitions d'envergure. Les risques s'atténuent lorsque :

- la politique de sélection propose un processus juste;
- les critères et les politiques de sélection sont clairement communiqués par écrit et respectés;
- les officiels comprennent les critères et politiques de sélection qui les concernent.

**ACCREDITATION :** Processus par lequel les fédérations octroient aux officiels des accreditations ou certifications. Les stratégies de réduction des risques lors de ce processus sont semblables à celles pour la sélection, telles qu'énumérées ci-dessus.

**PROTÈS :** Lorsqu'une décision d'un officiel est contestée par un participant. Les risques s'atténuent lorsque :

- les officiels évitent les situations lors desquelles leur objectivité peut être mise en doute (ex. conflit d'intérêts);
- les officiels sélectionnés pour un événement possèdent les habiletés et compétences appropriées au niveau de compétition.

## Facilitation de règlement

Le processus de facilitation de règlement (FR) permet de régler les malentendus et désaccords avant qu'ils ne deviennent des différends. Ce service est offert **gratuitement** par le CRDSC pour aider les organismes nationaux de sport et leurs membres à s'entendre sur une solution par consensus.

Le processus de FR est informel et confidentiel. Il peut aider à n'importe quel stade du différend. Il permet aux parties de discuter ouvertement des enjeux et solutions possibles en présence d'une tierce partie indépendante.

## Règlement des différends

En plus de la facilitation de règlement, le CRDSC offre présentement trois types de services de règlement de différends :

- Médiation
- Méd-Arb
- Arbitrage

Des renseignements détaillés sur ces services sont disponibles sur le site Internet du CRDSC.

Lorsque les officiels croient avoir été traités injustement, il est important de s'informer rapidement des options disponibles pour loger un appel. Afin de se prévaloir des services de règlement de différends du CRDSC, les officiels doivent avoir épuisé les procédures d'appel internes prévues aux règlements de leur organisme de sport. Les procédures du CRDSC seront dictées par le Code canadien de règlement des différends sportifs (disponible sur le site Internet du CRDSC).

## Ressources du CRDSC pour les officiels

- Pour plus de renseignements sur la prévention des différends, les ressources en ligne sur le site Internet du CRDSC sont gratuites;
- Le mandat actuel du CRDSC est de régler les différends entre les organismes nationaux de sport et leurs membres;
- Le CRDSC offre également un programme de services rémunérés afin de rendre disponibles ses services de règlement de différends à d'autres membres de la communauté sportive. Veuillez communiquer avec le CRDSC pour vérifier si votre différend se qualifie.

## Pour nous joindre

**Par téléphone :**  
Local (514) 866-1245  
Sans frais 1-866-733-7767

**Via l'Internet :**  
[www.crdsc.ca](http://www.crdsc.ca)

**Par télécopieur :**  
Local (514) 866-1246  
Sans frais 1-877-733-1246

**En personne / Par courrier :**  
1080, côte du Beaver Hall  
Bureau 950  
Montréal (Québec) H2Z 1S8